

DREAL du CENTRE - UT 37
25-26 rue des Ailes
ZA n°2 des Ailes
37210 PARCAY MESLAY
Tél : 02 47 46 49 36

Fiche de constitution d'un dossier de
Réception à Titre Isolé de véhicule
en application du Code de la Route

CHANGEMENT DE GENRE ET DE CARROSSERIE Retour à la carrosserie d'origine d'une VASP AMBULANCE

VÉHICULES CONCERNÉS

Véhicules étant à l'origine une VP (carrosserie BREAK ou CI) transformée en carrosserie AMBULANCE et pour lesquels les modifications réalisées ne sont pas incompatibles avec une réversibilité de transformation.

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Copie du titre de circulation du véhicule (carte grise)
- Pièce 3 Copie du certificat de conformité CE ou de la notice descriptive de la VP d'origine
- Pièce 4 Copie du Procès Verbal de réception relatif à la transformation en configuration AMBULANCE.
- Pièce 5 Accord écrit du constructeur autorisant la remise en conformité du véhicule à son état d'origine
- Pièce 6 Attestation du transformateur en configuration « Ambulance » justifiant que la réversibilité à la carrosserie d'origine était prévue (conservation des points d'ancrage des ceintures de sécurité et des sièges)
- Pièce 7 Justificatifs de provenance des sièges et des ceintures de sécurité (factures ...)
- Pièce 8 Attestation établie par le transformateur du véhicule précisant que ce dernier redevient conforme au type initial, notamment en ce qui concerne ses aménagements intérieurs (cf. modèle annexe 2).
- Pièce 9 Copie du Procès verbal de contrôle technique (+1 copie) établi par un centre agréé par la préfecture (en cours de validité et en cas de vente du véhicule, datant de moins de 6 mois)
 - le cas échéant, copie du procès-verbal de contre-visite satisfaisant (+ 1 copie)

Retour à la carrosserie d'origine
d'une VASP AMBULANCE

proposée par LA
validée par CA le 12/10/11

PRDC/PM/G400/
Indice 7